

Changements climatiques : Les gouvernements peuvent-ils ãtre poursuivis pour nãgligence ?

Dossier de la rãdaction de H2o
February 2019

Au Canada, l'ONG ENvironnement JEUnesse a rãcemment dãposã une demande d'action collective contre le gouvernement canadien afin de l'obliger ã lutter plus vigoureusement contre les changements climatiques. Mais de telles poursuites tiennent-elles la route devant les tribunaux ? Alexandre Shields, journaliste spãcialisã en environnement au Devoir, estime qu'on a des raisons de croire que oui. Selon lui, la victoire en appel d'une ONG des Pays-Bas qui poursuivait en 2018 le gouvernement nãerlandais pour des motifs similaires semble inspirer d'autres groupes de faire de mÃame. Alors que les Pays-Bas sont confrontÃs ã la menace de submersion, la dãcision de justice a ÃtÃ sans Ãquivoo les Pays-Bas doivent rÃduire de 25 % leurs Ãmissions de gaz ã effet de serre par rapport au niveau de 1990 d'ici 2020. ENvironnement JEUnesse s'inspire de cette victoire pour poursuivre le gouvernement canadien au nom des QuÃbÃcois de 35 ans et moins. La poursuite accuse Ottawa de "nãgligence grossiÃre" dans le dossier climatique. L'organisme appuie sa dãmarche sur la Charte canadienne des droits et libertÃs, qui garantit le droit ã la vie et ã la sÃcuritÃ, ainsi qu' sur la Charte quÃbÃcoise des droits et libertÃs de la personne, qui protÃge le droit de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversitÃ. Cela fait dire ã Alexandre Shields que la cause a de bonnes chances d'Ãtre entendue en cour. La victoire n'est toutefois pas acquise, estime-t-il. "Selon MaÃtre Karine Peloffy, qui est avocate conseil pour le Centre quÃbÃcois du droit de l'environnement, ãsa pourrait facilement aller jusqu'en Cour suprÃme", Ãvoque M. Shields.

Ici Radio-Canada